

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°22 - JUILLET 2004



## SOMMAIRE

- Cyril, impuissant à se faire entendre
- Hommage à Françoise Di Folco
- Escroquerie et abus de faiblesse en Gironde
- Des familles d'accueil comblées
- Cauchemars en Arabie Saoudite
- Du côté des institutions internationales
- Les comptes 2003
- Et aussi :  
la vie du Comité  
l'actualité juridique  
et les brèves internationales

Françoise Di Folco  
Photo : Marie Dorigny

SOUTENEZ "ESCLAVES ENCORE" : ABONNEZ-VOUS !

# CYRIL, IMPUISSANT A SE FAIRE ENTENDRE

A 15 ans, Cyril, adolescent battu, est devenu aveugle, désespéré et révolté. Arrivé en France à 9 ans, il est venu trouver le CCEM en 2000 pour poursuivre son oncle et sa tante. Le 24 juin 2004, la décision du tribunal n'a pas calmé sa révolte.

Le 22 juin dernier, le Tribunal correctionnel de Meaux a jugé l'affaire de Cyril (cf. Actualités juridiques), un jeune Camerounais de 24 ans, qui poursuivait les époux Ekwalla, ses grand-oncle et grand-tante, chez qui il avait été accueilli à l'âge de 9 ans suite au décès de sa mère. Là, il affirme avoir été régulièrement affamé et violemment battu pendant cinq ans, ajoutant avoir été victime de tortures au piment dans les yeux et sur le sexe. Le garçon, après plusieurs fugues et un signalement à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), fera l'objet d'une mesure de placement en 1994. Le drame continue à l'âge de 15 ans lorsque des complications liées à une sinusite le rendent définitivement aveugle. Aucune relation avec les coups répétés et les tortures au piment n'a pu être établie par les experts diligentés pendant la procédure.

Un tel handicap, survenu au cœur de son adolescence, brise sa vie. Cyril tente à plusieurs reprises de dire sa souffrance par des gestes désespérés... Mais il n'est pas vraiment entendu de ses éducateurs et tuteurs. En pleine révolte, il refuse quasiment toutes les solutions proposées, notamment d'apprendre l'autonomie pour se déplacer et lire le braille. Dépendant, il est ballotté de famille d'accueil en famille d'accueil sans jamais trouver vraiment la sérénité.

Le CCEM soutient Cyril depuis Août 2000, alors que s'esquissait, à travers son récit, une situation d'esclavage domestique finalement non reconnue. Nous avons notamment alerté l'opinion au cours d'une conférence de presse en avril 2001 alors que l'ASE lui signifiait la fin de sa prise en charge puisqu'il devenait majeur. Cette autorité tutélaire, pendant toutes ces années, n'avait rien pu faire ou n'avait rien fait pour aider ce jeune en situation psychologique difficile. Aucune démarche pour faire reconnaître son statut de personne handicapée n'avait été entamée, ce qui l'empêchait de bénéficier des prestations sociales. Sans parler des questions d'état civil qui avaient été négligées à l'époque... Autant de procédures démêlées ensuite par le CCEM.

La décision du Tribunal a soulevé l'incompréhension et la colère de Cyril. Les époux Ekwalla ont été condamnés à une peine de quinze mois d'emprisonnement avec sursis assortie du paiement de dommages et intérêts. Au-delà de ce jugement, il se trouve à son insu au cœur de la difficulté de juger. Le poids ou la douleur de la parole de la victime ne constituant pas une preuve, comment la justice peut-elle trancher sans léser les droits des uns et des autres ? Le Tribunal de Meaux a répondu... mais sans convaincre Cyril.

■ Marc Béziat

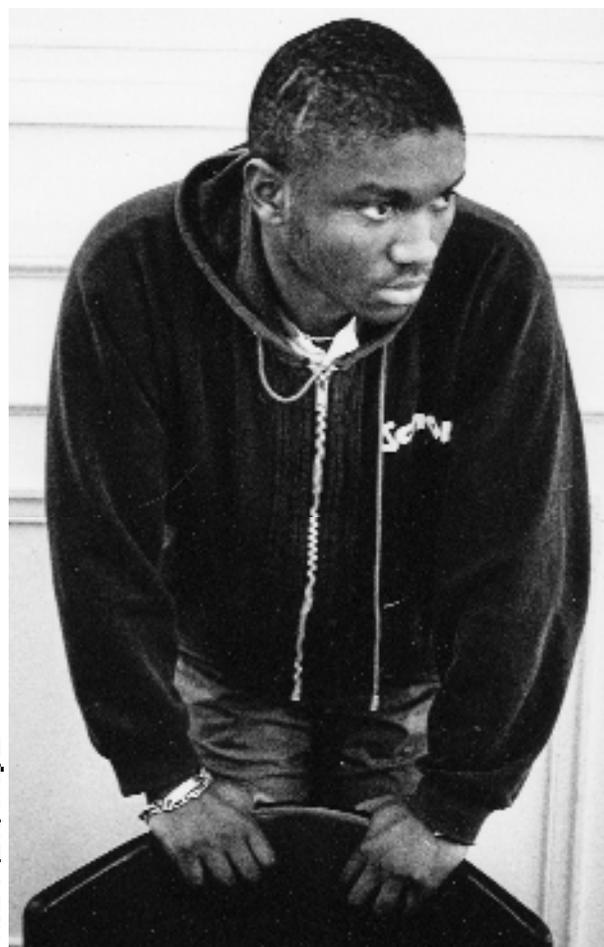


Photo : Ramon Arques

Cyril en avril 2001 est "lâché" par l'ASE



# FRANÇOISE EST PARTIE

Sa bonhomie et sa gentillesse irradiaient. Françoise Di Folco (cf. EE n°21) nous a quittés le 11 juin dernier après un long et douloureux combat contre la maladie. Tous au CCEM ont été affectés et nous nous sommes retrouvés nombreux autour de son mari Bernard et de ses enfants pour une cérémonie d'adieu très émouvante.

C'est à la suite d'une émission de télévision qu'elle avait contacté Dominique Torres qui avait immédiatement réalisé que l'enthousiasme de cette petite femme discrète serait un atout formidable pour le Comité à naître. Elle était devenue la première bénévoles du CCEM et avait naturellement proposé que son appartement devienne le premier siège social du Comité. Elle continuait d'ailleurs à recevoir du courrier et des dons par chèques... Très vite, elle s'est occupé des premières victimes.

Un accompagnement par ci, une démarche administrative par là, un coup de main, un sourire, Françoise était toujours présente aux fêtes du Comité, au bureau quand nous avons pu engager des salariés, aux assemblées générales.

Elle était efficace, indispensable. Elle savait aussi se fâcher devant l'inertie de l'administration et racontait avec plaisir et fierté "le jour où elle avait fait signer le Préfet..."

Mehret, Joséphine, Laila, Agnès, Charline et bien d'autres ont retrouvé en France une grand-mère attentionnée.

Elle fut même l'arrière grand-mère de Nadia, la fille de Charline, qu'elle récupéra avec nous, un matin à l'aéroport de Roissy en provenance de Madagascar. Elle prit en charge cette nouvelle petite famille, l'entoura avec tendresse, comme elle le faisait avec les siens.

Elle constatait d'ailleurs avec philosophie que si les liens s'étaient un peu distendus avec ses petites filles adoptives, c'est que celles-ci avaient de moins en moins besoin d'aide...

C'est à Bernard et à ses enfants, que nous avons trop souvent privés de sa présence, que nous voulons dire notre émotion et notre admiration pour leur épouse et mère, que nous aimons et que nous regrettons.

■ Olivier Brisson



Photo : Marie Bégin

Février 1999, Françoise et le CCEM entourent Charline R. à la sortie du premier procès pour esclavage à Paris

## DECES DE MARIE-CLAIRE MENDES-FRANCE

Son soutien à Sarah Balabagan en 1996, une Philippine condamnée à mort dans les Emirats Arabes Unis pour avoir tué à coups de couteau son employeur qui tentait de la violer, est plus connu que son engagement à nos côtés. Pourtant Marie-Claire Mendès-France, la veuve de l'ancien président du Conseil, fût dès la première heure, en 1994, la coprésidente du CCEM aux côtés de Dominique Torrès. Elle vient de s'éteindre le 28 juin à l'âge de 83 ans. Le CCEM lui rend hommage et présente ses condoléances à la famille.

## NOUVEAUX MEMBRES AU CA

L'Assemblée générale du 16 juin 2004 a approuvé, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'entrée de Christine Lazerges, de Me Franceline Lepany et Hubert Prévot au Conseil d'administration du CCEM.

## CCEM BORDEAUX RECHERCHE...

L'antenne du CCEM à Bordeaux recherche des bénévoles pouvant l'aider dans la prise en charge des victimes : accueil temporaire et accompagnement. Contactez Martine Rivet au local (Tél. 05 56 48 27 06) et, après 20 heures, au 06 18 43 67 73.

## CARNET ROSE

Le CCEM adresse ses plus vives félicitations et tous ses vœux de bonheur à Afi et Jean-Luc, les parents de Tracy Elisabeth née le 4 mai dernier, à Solange et Franck pour la naissance de Théo Kouassi le 15 mai, et à Martinette et Jean-Victor qui nous ont fait part de la naissance de Marc Yao le 10 juin.

## CARNET BLANC

Diana et Cédric se sont mariés le 17 mai 2004. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

# ESCROQUERIES ET ABUS DE FAIBLESSE

Neuf personnes ont été mises en examen à Bordeaux le 17 juin dernier pour « abus de faiblesse », « extorsion de fonds », « enlèvement » et « fraude aux allocations d'adulte handicapé et au RMI ». Cela ressemble à de l'esclavage, mais ce n'est pas de l'esclavage. Pourtant il n'est pas nouveau pour le CCEM d'être alerté de situations analogues.

La méthode utilisée est souvent la même : il s'agit de profiter de la détresse de personnes en situation précaire pour leur subtiliser frauduleusement leur pécule. A Bordeaux, une quinzaine de victimes, âgées de 20 à 60 ans, en rupture familiale ou souffrant de problèmes physiques, ont ainsi été "recrutées", voire "enlevées" pour certaines, par des membres de la communauté des gens du voyage de la région de Blaye et Coutras qui les ont asservies par la peur et la violence. Elles étaient logées dans des conditions indignes en échange de leurs allocations ou des revenus tirés d'un travail agricole. "Un système de servage digne du Moyen-Age", selon un magistrat, qui précise que l'une des victimes était logée dans "une cage grillagée, une sorte de niche pour chien". Les prévenus auraient détourné plus de 200 000 euros au détriment des organismes sociaux de Gironde et de Dordogne.

victimes sont abusées sans exploitation, économique ou sexuelle. Cela se produit même parfois dans un cadre matrimonial où il est souvent difficile d'intervenir. Chaque fois nous prodiguons nos conseils à la victime quant à ses possibilités de recours et d'intervention.

Pourtant, ces situations, aussi dramatiques qu'elles soient, n'entrent pas dans le cadre de notre mission d'assistance aux victimes d'esclavage domestique. Car si on a porté atteinte à la dignité de ces personnes, elles n'ont pas été privées de leurs libertés fondamentales dans le cadre d'une exploitation. Dans le cas précis de cette affaire, Me Delthil, le responsable de l'antenne de Bordeaux, se mettra en rapport, dès qu'ils seront désignés, avec les avocats des victimes pour étudier la forme de l'engagement du CCEM à leurs côtés.

■ M.B (d'après AFP)

Le CCEM, qui reçoit plus de trois cents signalements par an, est parfois alerté de situations où la vulnérabilité et la faiblesse des

## MEAUX

Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Meaux a condamné le 22 juin dernier (cf. p.2) les époux Ekwalla à une peine de 15 mois de prison avec sursis et à payer des dommages et intérêts à Cyril E. pour des faits de violences sur mineur. La victime a interjeté appel de cette décision.

## NARBONNE

Le TGI de Narbonne a condamné le 4 juin dernier Mme Aline de Heaulme, vice-consul honoraire de France à Madagascar, à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, 4000 euros d'amende et des dommages-intérêts à verser à Sylviane R. pour avoir abusé de sa vulnérabilité en vue de la fourniture de services non rémunérés normalement et pour l'avoir employée sans autorisation de travail. Sylviane R., qui travaillait à Madagascar au service de la famille de Heaulme, était venue en France en 1998 et en 1999 s'occuper de la mère de Mme de Heaulme. Là, elle logeait dans un garage non chauffé, n'avait pas de lit ni de sanitaires et était sous alimentée.

## PARIS

Le 30 juin, la Cour d'Appel de Paris a reconnu l'existence de la relation de travail entre Mme Gill et Angela E. de juin 1996 à décembre 1998. En conséquence, elle a été condamnée à payer à Angela E. les arriérés de salaires et des dommages et intérêts pour rupture abusive du contrat de travail. La partie adverse avait plaidé l'autorité de la chose jugée, Mme Gill ayant déjà été condamnée par la Cour d'Appel Correctionnelle (cf. EE n° 12) en octobre 2001 à verser des dommages et intérêts à Angela E. au titre de son préjudice moral.

## PARIS

Le 2 juillet, le Conseil des Prud'hommes de Paris a condamné Mme Lecoq, l'un des employeurs de Binetou S., à lui payer des dommages et intérêts pour rupture abusive de son contrat de travail ayant existé entre 1983 et 1995. Mme Binetou S. n'a pu percevoir aucun arriéré de salaire en raison du délai de prescription exigeant l'engagement de l'action prud'homale dans les cinq ans suivant la fin de la relation de travail.

# FAMILLES D'ACCUEIL COMBLEES

Michel et Judith G. accueillent depuis le mois de mai Fatima A., une Algérienne de 35 ans, dont la personnalité et la maturité trouvent écho chez ce couple. Michel est un jeune retraité de la police, désormais disponible. Judith travaille toujours et leurs trois filles ne vivent plus chez eux. Dans le même temps, Chrystel, Raoul D. et leurs deux jeunes enfants accueillent Fikre, une Ethiopienne de 43 ans. Vite intégrée, il ne se passe pas de jour sans que son rire résonne dans l'appartement. Chrystel D. et Michel G. nous font partager leur expérience.



Campagne du CCEM (2000) Agence Colorado

Esclaves Encore : Quelles circonstances vous ont poussé à devenir famille d'accueil ?

Michel G. : "Par mon métier, j'avais vu des choses injustes où parfois, au nom de la loi, on expulsait les plaignants en situation irrégulière en permettant aux exploités de s'en sortir. Cela m'a peut-être orienté quand j'ai vu un jour un appel du CCEM dans la presse."

Chrystel D. : "J'ai retrouvé après une longue séparation un cousin qui m'a appris son rôle de famille d'accueil au CCEM. J'avoue qu'à l'époque j'avais des problèmes de garde d'enfants et je m'étais demandée s'il était compatible de fournir un travail à une personne en difficulté et de l'accueillir. Entre-temps, j'ai résolu mon problème de garde, mais j'ai maintenu ma proposition d'accueil en appelant le CCEM."

E.E : Quelle anecdote vous vient à l'esprit pour décrire votre relation ?

M.G : "Nous avons récemment accompagné Fatima chez des membres de sa famille qui vivent depuis longtemps en France. En la voyant se

comporter avec eux dans une attitude plus réservée qu'avec nous, voire soumise, j'ai à la fois mesuré le chemin parcouru et celui qu'il reste à parcourir pour qu'elle soit totalement libre. C'est une femme qui évolue. Elle s'exprime, elle veut avancer dans sa vie. C'est un plaisir pour moi de lui faire découvrir des choses. Quand je lui ai fait part de ma pensée, elle a répondu : "Avec toi c'est pas pareil, tu es Français."

C.D : " Deux choses me viennent. La première c'est une certaine complicité qui s'est installée entre nous. Quand Fikre sort, on la taquine parfois en lui disant qu'elle a rendez-vous avec son "fiancé"... Un fiancé complètement imaginaire bien entendu. Mais ce petit jeu lui donne l'assurance d'aller et venir quand bon lui semble sans comptes à rendre. Une autre s'est produite très récemment. On lui montrait une vidéo de notre mariage quand son portable a sonné. Contrairement à son habitude, Fikre a répondu sans aller dans sa chambre. Un signe de confiance pour notre famille."

E.E : Etre famille d'accueil, est-ce difficile ?

M.G : "On avait une démarche un peu hésitante au départ et on ne savait pas trop à quoi s'attendre. J'avais décidé sans avoir une idée précise de mon rôle. J'ai eu de la chance avec Fatima car on se parle d'adulte à adulte. C'est une personne très positive."

C.D : " Nous sommes probablement vernis avec la personnalité de Fikre. C'est une leçon pour nous de la voir ainsi après les épreuves qu'elle a traversées. On voulait lui redonner le goût de vivre et aujourd'hui je ne vois plus de voile de tristesse dans ses yeux. Fikre est devenue le cinquième membre de la famille. C'est une belle expérience que je souhaite à beaucoup de gens ! "

■ propos recueillis par M.B

# CAUCHEMARS EN ARABIE SAOUDITE

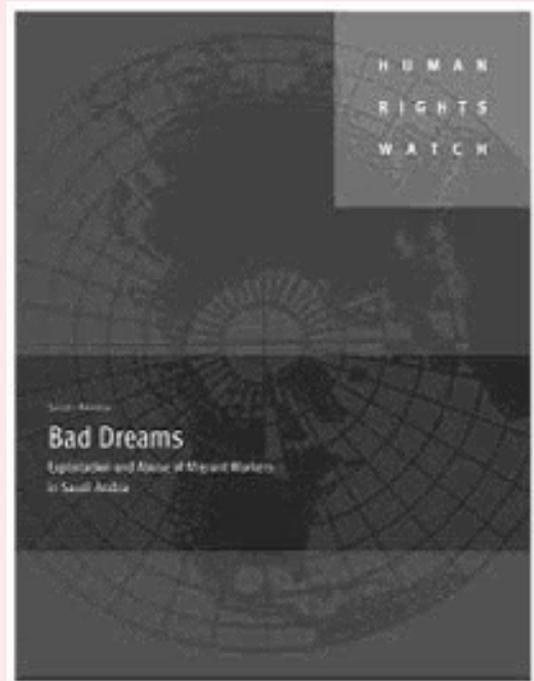
L'organisation américaine Human Rights Watch (HRW) vient de publier un rapport dénonçant les conditions similaires à l'esclavage que réserve l'Arabie Saoudite à ses travailleurs migrants, dont nombre de femmes, originaires d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient, à travers une exploitation économique, des violences sexuelles mais aussi des discriminations systématiques. Parmi les victimes se trouvent les employées domestiques.

Malgré l'abolition de l'esclavage par décret royal en 1962, des étrangers souffrent encore de nos jours en Arabie Saoudite de formes extrêmes d'exploitation, souvent analogues à des pratiques esclavagistes, qui reposent sur un système de discriminations raciales, religieuses ou de genre sans que les autorités ne s'en émeuvent.

Près de 9 millions d'étrangers travaillent en Arabie Saoudite. Tous, de retour chez eux, ne se plaignent pas de leurs conditions de vie et de travail. Mais pour celles et ceux qui ont enduré pendant des mois les affres d'une exploitation abusive, des mauvais traitements, des violences physiques ou sexuelles, des conditions de vie et de travail contraires à la dignité, l'Arabie Saoudite restera un cauchemar !

Ces victimes, selon le rapport de HRW, musulmanes, hindoues ou chrétiennes, sont de jeunes adultes qui partent à l'étranger pour la première fois, des hommes mariés, des célibataires ou des femmes divorcées avec enfants à charge. Elles viennent du Bangladesh, des Philippines, de l'Inde ou du Pakistan et travaillent comme personnel d'entretien dans les hôpitaux publics, comme cuisiniers dans des restaurants, comme bouchers, barbiers, plombiers et tapissiers mais aussi comme domestiques, couturières ou coiffeuses. Toutes dans leur pays d'origine vivent dans des conditions de pauvreté qui les poussent à partir pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leur famille. Le rapport dissèque, témoignages à l'appui, les conditions d'entrée sur le territoire saoudien de ces travailleurs : certains se sont lourdement endettés pour obtenir un visa grâce à une agence de placement. Une fois arrivés, ils sont à la merci de leurs employeurs qui, certains d'être impunis, leur imposent des conditions de travail totalement abusives. Pire est la condition des femmes. Pour elles s'ajoutent des viols à répétition ou le harcèlement sexuel. Elles sont séquestrées derrière les portes des villas cossues de Ryad, Jeddah ou Médine. Elles travaillent isolées dans un confinement indigne comme domestiques ou nourrices 15 à 18 heures par jour pour un salaire infime. Pour elles, une seule issue : la fuite pour trouver de l'aide.

Nombreux sont les témoins qui dénoncent le déni de leurs droits fondamentaux en matière de



Couverture du rapport de l'organisation Human Rights Watch

justice pénale. Tortures, menaces, aveux forcés, détention préventive prolongée, silence total vis-à-vis des consulats: ils ne sont pas avertis de l'arrestation ou des condamnations de leurs ressortissants. Les procès-verbaux ne sont pas traduits. Les prévenus ne sont pas informés de leurs droits... L'appareil judiciaire et policier dispose ainsi d'un arsenal qui broie quiconque y est confronté.

On se souvient encore de Sarah Balabagan, une domestique philippine qui, en 1995 aux Emirats Arabes Unis, un autre pays de la péninsule, avait tué l'employeur qui abusait régulièrement d'elle et qui fût sauvée par l'opinion internationale d'une condamnation à mort prononcée par une justice opaque.

Il y a urgence à agir pour le respect des droits fondamentaux conclut HRW. L'organisation de défense des droits de l'homme dresse une liste de 25 recommandations qu'elle adresse aux autorités concernées et au Prince Abdullah, le monarque qui dirige le pays. Le CCEM s'associe à toute initiative qui lutte contre ces pratiques honteuses pour briser les chaînes de toute forme d'esclavage.

# DU COTE DES INSTITUTIONS

## OIT : un rapport alarmant

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 10 millions d'enfants dans le monde, dont 90% de filles, sont soumis au travail forcé dans des conditions analogues à l'esclavage comme employés domestiques au service de particuliers. Ils travaillent jusqu'à 15 heures par jour au minimum, sept jours sur sept pour un salaire dérisoire, voire sans être payés, et sont souvent victimes d'abus sexuels. Une situation acceptée ou tolérée dans de nombreux états qui ne considèrent pas le travail domestique des enfants comme un problème, selon June Kane, l'auteur de ce rapport qui souligne pourtant les risques encourus par les enfants en matière de santé ou les effets de ce travail sur leur capacité à se construire un avenir meilleur.

## Conseil de l'Europe : une opportunité à saisir

Le Comité Ad Hoc du Conseil de l'Europe sur l'Action contre la Traite des Êtres Humains (CAHTEH), mandaté pour élaborer une Convention européenne sur la traite des êtres humains avant la fin 2004, a poursuivi ses travaux du 29 juin au 2 juillet. Amnesty International et Anti-Slavery International se mobilisent pour que ce texte constitue un progrès décisif pour les victimes supposées de la traite. Les deux organisations prônent en effet l'obligation faite aux Etats de les protéger, notamment par l'octroi d'un permis de séjour temporaire d'au moins 90 jours, un délai minimum jugé nécessaire à la réflexion et à la mise en oeuvre d'une assistance spécialisée. En France, le CCEM souhaite que la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme donne son avis sur le projet de cette convention.

## Genève : une sous commission pour l'esclavage

Malgré les nombreuses réserves soulevées quant à l'efficacité de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, cette dernière reste une institution incontournable pour alerter l'opinion et les Etats des dérives de certaines pratiques. Ignoré et peu médiatisé, le Groupe de travail des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, une émanation de la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, s'est réuni du 28 juin au 2 juillet dernier et s'est focalisé sur le travail forcé, une des formes d'esclavage les plus répandues au monde qui touche de nombreux enfants.

## OSCE : nomination

Helga Konrad a été nommée Représentante Spéciale sur la Traite des Êtres Humains de l'Organisation pour la sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Soulignant l'importance du Plan d'action adopté en 2003 par les 55 Etats membres de l'OSCE sur ces questions, elle a notamment déclaré : "Il est dans mes intentions de m'attaquer à toutes les dimensions de la traite. Non seulement la traite aux fins d'exploitation sexuelle mais aussi celle aux fins de travail forcé et de travail pour dettes, en particulier celle visant les enfants et les mineurs." En ajoutant qu'elle attirerait aussi l'attention des Etats sur le développement du phénomène de la traite interne qui sévit à l'intérieur même des frontières d'un pays.

## TERRE DES HOMMES: étude sur le trafic des enfants

La Fédération Internationale Terre des Hommes a demandé à Mike Dottridge, ancien directeur d'Anti-Slavery International une étude sur la traite des enfants et sur les moyens pour les organisations non gouvernementales (ONG) de la combattre en prenant en compte l'intérêt des enfants. Dans cet esprit, après avoir analysé les pratiques mises en place à ce jour, cette étude (reflet d'un travail en cours) soumet diverses recommandations à la communauté internationale, aux bailleurs des programmes de lutte et aux ONG qui visent à corriger les aspects les plus contre-productifs au but recherché.

## USA: Le Congrès contre l'esclavage

Une commission sénatoriale se penche sur les moyens de lutter plus efficacement contre l'esclavage, notamment sexuel, aux Etats-Unis. Un rapport du Ministère de la Justice recommandait en juin un renforcement de la législation par l'adoption de lois spécifiques contre l'esclavage et la traite des êtres humains et demandait au Sénat de ratifier la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée. Officiellement, entre 14 500 et 17 500 personnes seraient asservies chaque année aux Etats-Unis, parmi lesquelles nombre de ces victimes sont des femmes et des enfants assujettis à la prostitution ou au travail forcé. Alors que Washington menace de sanctions une dizaine de pays jugés trop laxistes en la matière, les milieux politiques américains entendent balayer au préalable devant leur porte.

## MALAISIE : des violences quotidiennes

Une domestique indonésienne âgée de 19 ans a porté plainte pour avoir été quotidiennement victime de brûlures au moyen d'un fer à repasser et ébouillantée par la femme de son employeur pendant cinq mois à Kuala Lumpur, la capitale malaise. La "maîtresse" a été arrêtée et risque une longue peine d'emprisonnement. Selon les services de police, il s'agit du pire des cas connus de maltraitances sur une domestique. Comme plus de 200 000 étrangers en Malaisie, la jeune femme était venue travailler en septembre 2003 pour une centaine de dollars mensuels afin de soutenir sa famille.

## NGERIA : le carrefour du trafic d'enfants

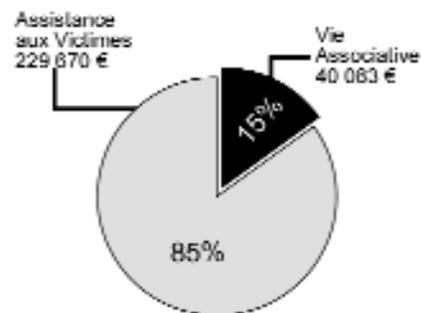
Selon le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef), le Nigeria est identifié comme le principal point de passage de la route illicite du trafic des enfants d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Quelques 8 millions d'enfants victimes de traite, dont l'âge moyen est de 15 ans, y seraient convoyés tant à l'intérieur des frontières que vers l'étranger pour y subir diverses formes d'exploitation de leur travail.



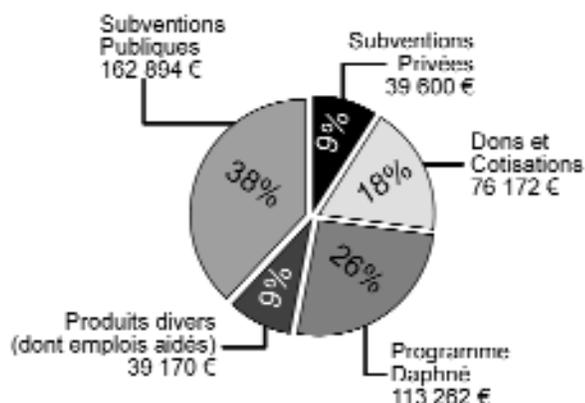
Photo : Anne Beaton

# COMPTES DU CCEM Résultats 2003

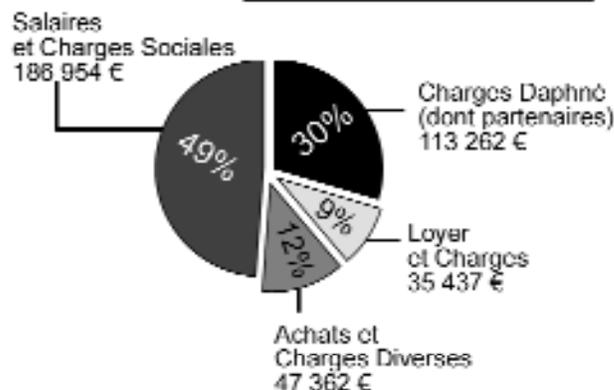
PRODUITS		CHARGES	
Subventions Publiques	162 894 €	Salaires et Charges Sociales	188 954 €
Subventions Privées	39 600 €	Achats et Charges Diverses	47 362 €
Programme Daphné	113 262 €	Loyers et Charges	35 437 €
Dons et Cotisations	76 172 €	Charges Daphné (dont partenaires)	113 262 €
Produits divers (dont emplois aidés)	39 170 €		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>431 098 €</b>	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>383 015 €</b>
Résultat de l'exercice - Déficit	-	Résultat de l'exercice - Excédent	48 083 €
<b>TOTAL</b>	<b>431 098 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>431 098 €</b>



**VENTILATION DES CHARGES (hors Daphné)**  
**TOTAL : 269 753 €**



**TOTAL PRODUITS : 431 098 €**



**TOTAL CHARGES : 383 015 €**

## Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 20 F

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes**
- 23 €** montant hebdomadaire d'aide Individuelle alloué à une victime
- 51 €** coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
- 61 €** aide Individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
- 100 €** coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
- 150 €** coût journalier du fonctionnement du CCEM
- 200 €** loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
- AUTRE**

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 F

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne  
Avec mon don et ma cotisation je recevrai un avoir fiscal

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° tel : .....

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90